

Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 2



Département d'Ille et Vilaine  
**COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST**  
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 25 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

**Assistaient à la séance :** MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole FIGUEL, Pierre FONTAINE, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ et Kevin RENOARD,

**Absents excusés :** Mme Anne MARGOLIS, M. Stéphane Flocon, Mme Vicky Renault

**Absents :** Mme Laetitia TABART,

**Pouvoirs :** Mme Anne MARGOLIS donne pouvoir à Mme Carole FIGUEL

M. Stéphane FLOCON donne pouvoir à M. David LE GALL

**Secrétaire de séance :** Mme Carole FIGUEL

**N° 01.08-02/12/2021 : Approbation du PV du 20/10/2021**

**Rapporteur :** M. HENRY

M. le Maire soumet le PV de la séance du 20 octobre 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

**N° 02.08-02/12/2021 : Demande de subvention au titre de la DETR 2022**

**Rapporteur :** M. HENRY

M. le Maire expose que le projet de construction d'un centre technique peut prétendre au financement au titre de la DETR 2022 selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'œuvre	28 000 €	État DETR	120 000 €
Études, bureau de contrôle et SPS	10 000 €	Autofinancement	288 000 €
Travaux	350 000 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>408 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>408 000 €</b>

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'opération ;
- **ARRÊTE** le tableau de financement hors taxes présenté ci-dessus ;

- **SOLLICITE** la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 03.08-02/12/2021 : Présentation du PRO-DCE pour les travaux rue du Rocher**

En présence d'une partie des riverains de la rue du Rocher, invités, M. le Maire présente les travaux de la société 2LM, maître d'œuvre.

Il est précisé le détail de l'ensemble des travaux prévus à savoir :

- Réseau d'assainissement
- Réseau d'eau pluviale
- Réseau d'eau potable
- Enfouissement des réseaux électrique
- Rabaissement des trottoirs
- Réfection de la voirie

Les débats portent notamment sur le stationnement et la réflexion en cours sur l'établissement éventuel de la voie en sens unique.

Le montant des travaux estimé est de 226 800 € HT.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le PRO-DCE pour les travaux rue du Rocher pour un montant de 226 800 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 04.08-02/12/2021 : Provision pour dépréciation des créances douteuses**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que l'instruction comptable et budgétaire M14 impose de prendre en compte le risque de non-recouvrement de dettes. Un courriel de la perception rappelle cette obligation et indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation des créances. C'est pourquoi il est considéré que les pièces en reste depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%. A ce jour la liste des créances de plus de deux ans non encore recouvrées représente selon cette proportion un montant de 249.70 €.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 249.70 €.
- **DECIDE** d'imputer ce montant à l'article 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget général de la commune.
- **PRECISE** que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

**N° 05.08-02/12/2021 : Budget Principal : Décision Modificative n°1**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que :

- En raison des différents protocoles sanitaires à mettre en place, ce qui a occasionné des embauches supplémentaires, ainsi que des remplacements de personnel à pourvoir, le chapitre 12 inscrivant les crédits liés aux charges de personnel est insuffisamment pourvu. Il convient de réajuster la ligne budgétaire à travers l'opération suivante :

- Chapitre 12 – Charges de personnel : +38 000 €
  - Chapitre 70 – Produit des services : + 38 000 €
- Pour traduire budgétairement la délibération n°04 du jour concernant les provisions pour dépréciations de créances douteuses, il convient de réajuster la ligne budgétaire à travers l'opération suivante :
- Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions : + 249.70 €
  - Chapitre 70 – Produit des services : + 249.70 €
- Les travaux sur le terrain de foot n'étant pas inscrits initialement au budget. Il convient de réajuster la ligne budgétaire à travers l'opération suivante :
- Opération 14 (Aménagement du bourg) – Chapitre 23 : -13 000 €
  - Opération 16 (Terrain des sports) – Chapitre 23: + 13 000 €
- L'opération 19- Décoration de Noël n'était pas suffisamment pourvue sur sa ligne budgétaire. Il convient de la réajuster à travers l'opération suivante :
- Opération 19 (Décorations de Noël) – Chapitre 21 : + 3 000 €
  - Opération 14 (Aménagement du bourg) – Chapitre 23 : - 3 000 €
- L'opération concernant le remplacement des menuiseries de la cantine actuelle est inscrite à tort dans l'opération 41 - Construction d'un restaurant scolaire au lieu de l'opération 22 - Restructuration Groupe Scolaire, ce qui engendrerait des désordres d'amortissement et d'immobilisation. Il convient de réajuster la ligne budgétaire à travers l'opération suivante :
- Opération 41 (Création d'un restaurant scolaire) : - 65 000 €
  - Opération 22 (Restructuration Groupe Scolaire) : + 65 000 €

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la Décision Modificative ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### N° 06.08-02/12/2021 : Règlement intérieur des médiathèques du réseau

**Rapporteur : Mme OBLIN**

Mme Oblin présente le projet de règlement intérieur des médiathèques du réseau.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** le Règlement intérieur des médiathèques du réseau

### N° 07.08-02/12/2021 : RPQS eau potable 2020

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau 2020 (RPQS) édité par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ce rapport, précise l'organisation du service de l'eau, les éléments permettant la protection des ressources, détaille le système de production, de stockage et de transport de l'eau. Il donne des indicateurs chiffrés de qualité et quantité distribuée et rend compte des évolutions tarifaires du service.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** le RPQS 2020 de l'eau potable

**N° 08.08-02/12/2021 : Achat d'une carte cadeau pour le départ d'un agent**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose qu'en prévision du départ de la collectivité d'un agent, il souhaite proposer l'achat d'une carte cadeau de 50€.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'achat d'une carte cadeau pour un montant de 50 €.

**N° 09.08-02/12/2021 : Attribution du marché d'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement**

**Rapporteur : M. CLOLUS**

M. CLOLUS présente les conclusions de l'analyse des offres réalisée par la société NTE, qui a assisté la commune pour l'élaboration du marché public pour le contrat de prestation de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune étant donné la complexité technique et juridique du dossier.

L'analyse des 3 offres déposées place l'entreprise VEOLIA en tête du classement avec une proposition à 35 083.71 € HT et une note globale de 96.256 points. Il est précisé que les offres étaient analysées à 60% pour le prix et à 40% pour la valeur technique.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise VEOLIA pour un montant annuel de 35 083.71 € HT par an avec option
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire

**Questions diverses**

- M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement des représentants de la société Interdigital. Ses salariés avaient sollicité le Conseil Municipal pour voter une motion destinée à demander aux dirigeants de la société d'accentuer les moyens déployés pour mettre en œuvre le plan de licenciement en cours de la société. Les motions et vœux des différentes communes dont des habitants étaient concernés ont porté leurs fruits. Les salariés ont vu leurs conditions de départ et d'accompagnement améliorées et en sont gré au conseil municipal.
- Concernant la demande d'un habitant du lotissement de la Chesnaie pour la rétrocession d'un bout de parcelle communale, le Conseil Municipal répond défavorablement afin de protéger la superficie d'espaces verts publics disponibles dans les lotissements. Le Conseil Municipal entend maintenir cette position tout au long de sa mandature.
- M. Dugué fait un résumé sur l'organisation de l'accueil du cirque afin qu'à l'avenir, les choses puissent être mieux anticipées. Néanmoins, le succès de la semaine est sans conteste tant pour les enfants, que pour l'école privée et les familles.
- M. Dugué rappelle les temps forts à venir sur la commune :
  - Téléthon : week-end du 4 et 5 décembre
  - Marché de Noël : 11 décembre
  - Repas de la St Sylvestre, sur inscription

- M. le Maire fait part de l'intérêt d'une société pour un terrain communal sur la zone de la Métairie. La compétence étant intercommunale, c'est par le biais de la CCVIA que la vente se ferait bien qu'au préalable, la commune céderait le terrain à la CCVIA mais le Conseil Municipal entend que le prix de vente sera le même que celui proposé il y a 2 ans, à savoir, 27.5€/m<sup>2</sup>.
- Mme Piguel rend compte des travaux de viabilisation du lotissement Les Forges menés par l'entreprise BPI. Les travaux devraient durer jusqu'au 19 décembre.
- M. le Maire et M. Clolus présentent les esquisses du futur restaurant scolaire. D'un point de vue tant extérieur qu'intérieur, les premiers dessins sont très satisfaisants. Ils révèlent une ambition esthétique en adéquation avec les bâtiments environnants. Les services municipaux de la restauration scolaire ont été sollicités afin d'apporter leur regard de futurs utilisateurs et apporter remarques et suggestions.  
Le projet en l'état est estimé à 1 344 000 € HT auquel il faut rajouter environ 150 000 € d'équipement de cuisine ainsi qu'un volet VRD à 80 000 €. La surface du projet est de 640m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal valide les esquisses et invite l'architecte à poursuivre ses études.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire met fin à la séance à 00h15

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 06 décembre 2021.

Fait le 06 décembre 2021  
Le Maire,

Lionel HENRY